

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le seize juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 6 juin 2014

Étaient présents : MM Hauchecorne Bertrand, Roy Stéphane, Spir Véronique, Didier Courtois, Perdereau Anais, Leroy Céline, Couadier Eric, Bourdel Martine, Ménager Caroline, Annick Villafafila, Robert Genty, François Gabrion, Yoan Béaur, Nicolas Mohamed.

Était absente excusée : Chantal Bureau qui a donné procuration à Martine Bourdel.

Étaient absents : /

Secrétaire de séance : Stéphane Roy

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

N°2014-29	REPRESENTANT AFCCRE
------------------	----------------------------

Bertrand Hauchecorne explique que l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) assiste et conseille les communes, les groupements de communes, les départements et les régions dans leurs activités et démarches européennes : recherches d'informations, de contacts et de financements pour leurs projets transnationaux. Elle assure une veille permanente de la réglementation communautaire afin de permettre aux collectivités territoriales d'anticiper les conséquences sur le plan local. La commune de Mareau-aux Prés a adhéré à l'AFCCRE lors du jumelage avec Stetten. Il est donc nécessaire de désigner un représentant de la commune pour ce nouveau mandat.

Monsieur Bertrand Hauchecorne est nommé représentant de Mareau aux Prés au sein de l'AFCCRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la désignation du représentant de l'AFCCRE.

N°2014-30	DESIGNATION DU REPRESENTANT SECURITE
------------------	---

Bertrand Hauchecorne informe qu'en disposition du Code Général des Collectivités territoriales, il dispose de prérogatives essentielles en termes de police, de réglementation, d'infrastructures et de transports mais aussi de prévention, d'éducation et d'information. La Préfecture a mis en place un réseau d'élus référents « sécurité routière » dans le Département.

Bertrand Hauchecorne informe le conseil de la nécessité d'avoir un représentant sécurité

Il propose de renouveler notre confiance pour ce poste à Monsieur Robert Genty.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la désignation de Robert Genty comme représentant sécurité pour la commune de Mareau aux Prés.

N°2014-31	MARCHE PUBLIC - DESIGNATION DES CANDIDATS
-----------	---

Suite à la Commission d'appels d'offre les entreprises retenues dans le cadre du marché public sont :

Lot n° 1 : produits surgelés et produits frais : viandes, charcuteries, poissons

- Identité du candidat retenu : Disval
- Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir : Montant HT : 22339.47€
- Motifs du choix de l'offre proposé : Offre économiquement la plus avantageuse.

Lot n° 2 : épicerie et produits déshydratés

- Identité du candidat retenu : Transgourmet
- Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir : Montant HT : 5054.31€
- Motifs du choix de l'offre proposé : Offre économiquement la plus avantageuse.

Lot n° 3 : produits laitiers et avicoles (autre que surgelés)

- Identité du candidat retenu : Transgourmet
- Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir : Montant HT : 4396.04€
- Motifs du choix de l'offre proposé : Offre économiquement la plus avantageuse.

Lot n° 4 : pain et baguettes

- Identité du candidat retenu : Au fournil de Valérie et Pascal
- Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir : Montant HT : 1387.63€
- Motifs du choix de l'offre proposé : Offre économiquement la plus avantageuse.

Lot n° 5 : fruits et légumes (autre que surgelés et appertisés)

- Identité du candidat retenu : Mag fruits
- Montant de l'offre qu'il est proposé de retenir : Montant HT : 3223.86€
- Motifs du choix de l'offre proposé : Offre économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'entériner la proposition de la CAO et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

2014-32	PROPOSITION DE MEMBRES POUR LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
---------	---

Bertrand Hauchecorne explique que la CCVA doit former une commission intercommunale des impôts directs chargée d'étudier les impositions des locaux commerciaux et industriels puisque, étant en fiscalité professionnelle unique, elle reçoit la contribution économique territoriale. Pour composer cette commission, la CCVA demande à chaque commune de proposer des membres au nombre de six pour la commune de Mareau. Les services fiscaux en choisiront la moitié pour figurer dans cette commission. Il peut s'agir de conseillers municipaux ou des personnes extérieures concernés par le domaine commercial ou industriel.

Le Conseil propose les adjoints ou conseillers suivants : Chantal Bureau, François Gabrion, Martine Bourdel et les extérieurs au conseil suivant : Bernard Lorin, Aurore Postaire, Marianne Boudier

	PLAN CANICULE
--	---------------

Didier Courtois explique que le « plan canicule » est un moyen de lutte et de prévention contre les épisodes caniculaires pouvant frapper notre territoire, comme par exemple celui de 2003. Il est rédigé au niveau national par le ministère de la santé puis distribué aux mairies. Chaque commune peut créer un plan canicule propre à son territoire pour améliorer la lutte et la prévention de ce risque.

Le « plan canicule » s'adresse à tous les habitants de la commune, même s'il est davantage centré sur les personnes âgées.

Au sein de la commune, chaque conseiller sera le référent de personnes âgées vulnérables.

Didier Courtois transmettra une liste à chaque élu au prochain conseil.

	TRAVAUX ET SECURITE RUE DU BOUT
--	--

Robert Genty expose les problèmes de sécurité sur la rue du Bout. Dans un premier temps et en concertation avec les élus de la commune de Saint Hilaire, il est envisagé :

- L'enlèvement des jardinières en béton sur St Hilaire
- Installation d'un poteau d'incendie
- Récupération des eaux pluviales

	POINT DIVERS TRAVAUX
--	-----------------------------

Robert Genty fait un point sur les travaux en cours :

- Abri bus rue de la Bedelle : mise en service 1^{er} septembre
- Travaux dans la rue des Ecoles : date de l'inauguration est à fixer
- Salle polyvalente : bardage extérieur terminé, accès handicapé effectué.

Bertrand Hauchecorne informe que l'inauguration des travaux de la salle polyvalente est prévue le 27 septembre à 11h30. Il ajoute qu'à 10h, Jacques Varet, ancien directeur au BRGM fera une conférence sur la géothermie. Cette conférence pourrait entrer dans le cadre de la Fête de la science. Elle aura lieu salle Raboliot

	INFORMATION DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS LOCAUX
--	--

Bertrand Hauchecorne informe les membres du conseil municipal les élus peuvent bénéficier de formations, notamment par le biais de l'Association des Maires du Loiret.

Une formation interne sera organisée pour les finances, le social et l'urbanisme.

	ACTIVITES PERI-EDUCATIVES (Intermède)
--	--

Didier Courtois explique les activités péri-éducatives consécutives à la modification des rythmes scolaires qui seront mis en place dès la rentrée, dont la coordonnatrice est Laurence Hume.

Les créneaux seront d'une heure le lundi et jeudi de 15 h30 à 16 h30 et 30 min le mardi et vendredi de 16h à 16h30. Des activités variées seront proposées aux enfants : judo, théâtre, tennis, musique, hand ball, ateliers journal & lecture.

Il manque un intervenant ; un contact est pris avec une personne travaillant dans le domaine des arts plastiques.

Anais Perdereau propose de contacter Loiret Nature Environnement qui intervient déjà sur Mézières Lez Cléry.

Une réunion publique est organisée le 25 juin à 18h salle Raboliot pour présenter Intermède aux parents d'élèves.

N°2014-33	CONTRAT ENTRETIEN DES LOCAUX
-----------	-------------------------------------

Il a été décidé de confier l'entretien des locaux des écoles maternelle et élémentaire a une entreprise. Une consultation a été faite.

La société la mieux disante est la Ligérienne de Propreté pour un montant de 17 193.60 €/an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de la Ligérienne de Propreté et charge Monsieur le Maire à signer le devis.

N°2014-34	LIGNE DE TRESORERIE
-----------	----------------------------

Monsieur Hauchecorne explique que les factures pour les travaux de la salle polyvalente et de la rue des Ecoles sont désormais payées ou sur le point de l'être. En revanche les subventions afférentes ne sont pas encore touchées. Aussi propose-t-il au Conseil de souscrire à une ligne de trésorerie. Des propositions de deux banques ont été faites, la troisième n'ayant pas répondu ; celle du Crédit Mutuel s'avère la plus avantageuse.

Montant plafond : 100 000 €

Type de taux : variable (post compté)

Mode d'indexation : Euribor 3 mois moyenne 1 mois

Marge : 1.60 %

Commission initiale de réservation : 0.10 % du montant plafond

Commission de non utilisation : 0.20 % calculée sur le montant non utilisé et payable en même temps que les intérêts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre du Crédit Mutuel, et charge Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

N°2014-35	UNA
-----------	------------

Bertrand Hauchecorne informe le conseil de la nécessité d'avoir un représentant au sein de l'UNA (aide à domicile)

Monsieur Didier COURTOIS est nommé représentant pour la commune de Mareau aux Prés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la désignation du représentant.

N°2014-36	SAGE - CLE
-----------	-------------------

Bertrand Hauchecorne informe le conseil de la nécessité d'avoir un représentant au sein du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Madame Chantal BUREAU est nommée représentante pour la commune de Mareau aux Prés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la désignation du représentant.

	COMMISSIONS CCVA
--	-------------------------

Bertrand Hauchecorne présente les commissions de la CCVA et rappelle que tout conseiller municipal peut en faire partie. Il encourage chacun à s'inscrire pour les commissions pouvant l'intéresser et souhaite que deux membres au moins du Conseil de Mareau soit inscrit dans chaque commission.

N°2014-37	REGLEMENTS INTERIEURS
-----------	-----------------------

Monsieur COURTOIS présente les règlements intérieurs de l'accueil de loisirs, restaurant scolaire et Intermède. Le débat ne fait apparaître aucune observation majeure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité les nouveaux règlements.

N°2014-38	FUL / FAJ
-----------	-----------

Monsieur Courtois explique la demande d'adhésion au FUL et au FAJ :

Le Fonds Unifié Logement (FUL) est un dispositif géré par le Conseil général en partenariat avec des communes du Loiret, des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, les bailleurs sociaux, des fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone.

Le Fonds Unifié Logement (FUL) a pour objet d'aider les personnes ou familles en difficulté pour permettre leur accès ou leur maintien dans le logement, en leur accordant des aides financières et en finançant différents types d'accompagnement social lié au logement.

Pour l'année 2014 les cotisations retenues par le Conseil Général sont les suivantes :

FAJ : 0.11 € par habitant et le FUL 0.77 € par habitant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas participer à ces fonds.



➤ Ecole élémentaire

Monsieur Courtois informe que l'association des parents d'élèves a offert à l'école des videos-projecteurs. Il convient de prévoir l'installation électrique.

➤ Classes

Bertrand Hauchecorne informe qu'il n'y aura pas fermeture de la classe à la rentrée scolaire si les effectifs se maintiennent.

➤ Bulletin municipal

Eric Couadier informe que le bulletin sera prêt pour le 26 juin.

Monsieur Hauchecorne informe que le Comité syndical du Pays Sologne Val Sud se déroulera à Mareau le 9 juillet à 17h30 dans la salle polyvalente. Il rappelle que tout conseiller peut y assister. Une visite préalable aura lieu en bord de Loire à 16h30 pour présenter le chemin de découverte.

REUNIONS

Réunion publique concernant les travaux de la levée	Judi 26 juin à 18 heures	
Comité Syndical Pays Sologne Val Sud	Mercredi 9 juillet à 17h30	Salle polyvalente Mareau aux Prés

PROCHAIN CONSEIL

Lundi 7 juillet 2014 à 18 h 30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h 15.

